



## LETTONIE<sup>1</sup>

Etat: 1.1.2015

### Index

Aperçu des effets de la convention	1
Imputation forfaitaire d'impôt (cf. remarque sous ch. IV)	2
Formule "Residence Certificate-Application for Reduction of or Exemption from"	
Formule "Residence Certificate-Application for Refund"	
Formule "Application for non-registration of permanent establishment"	
Formule "Certificate of residence"	

### Aperçu des effets de la convention

#### I. Etendue des dégrèvements

Nature des revenus	Impôt letton		Dégrèvement conventionnel			Remarques voir chiffres
	Désignation	Taux %	de %	à %	Procédure	
<b>Dividendes</b>						
– payés à des personnes physiques		10	-	15		
– payés à des personnes morales						
– Règle		15	-	15		
– Participations dès 20 %		0	-	5	Réduction/ remboursement	
<b>Intérêts</b>		10/5/0				
– Règle			-	10		
– de prêts de collectivités publiques			10	0	Exonération/ remboursement	
– de prêts à des collectivités publiques			10	0	do.	
– de prêts accordés, garantis ou assurés par l'Etat			10	0	do.	
– de ventes à crédit d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques et de marchandises à des entreprises, pourvu qu'il ne s'agisse pas d'entreprises associées			10	0	do.	
– de créances d'entreprises associées		0	-	10		

<sup>1</sup> Les données et informations contenues dans ce document sont fournies uniquement à titre informatif, sans engagement ni garantie d'aucune sorte de la part de la Confédération suisse. Ce document est mis à jour périodiquement, mais seules les dispositions juridiques contenues dans les lois fiscales, notamment celles de la convention contre les doubles impositions applicable, font foi. En particulier, s'agissant des informations sur le droit interne de l'Etat partenaire (par ex. taux d'imposition à la source en droit interne, délais pour les demandes de remboursement, etc.), le contribuable est tenu de vérifier ces informations directement auprès des autorités compétentes de l'Etat partenaire.

Nature des revenus	Impôt letton		Dégrèvement conventionnel			Remarques voir chiffres
	Désignation	Taux %	de %	à %	Procédure	
Redevances						
– pour l'utilisation d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques		5	-	5	Réduction/ remboursement	
– dans tous les autres cas		15	5	10		
– entre des entreprises associées		0	-	5/10		

## II. Particularités

La convention est entrée en vigueur le 18 décembre 2002. Ses dispositions sont applicables aux impôts à la source prélevés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

## III. Procédure

La réduction ou le dégrèvement de l'impôt à la source letton a lieu à la source pour autant qu'une formule spécifique (Residence Certificate-Application for Reduction of or Exemption from) soit présentée avant le paiement. Si le paiement a déjà eu lieu, il est possible de demander le remboursement de l'impôt à la source prélevé en trop au moyen de l'autre formule (Residence Certificate-Application for Refund).

La demande dûment remplie en trois exemplaires (un exemplaire pour le demandeur, un pour le débiteur des revenus et un pour l'autorité fiscale suisse) doit être transmise à l'autorité fiscale cantonale compétente du bénéficiaire des revenus pour attestation de l'assujettissement fiscal en Suisse.

L'autorité fiscale compétente renvoie au demandeur la demande attestée en deux exemplaires (l'exemplaire pour le demandeur et celui pour le débiteur des revenus). En cas de demandes de personnes morales et de sociétés de personnes, l'autorité cantonale transmet une copie de la demande à l'Administration fédérale des contributions.

La demande doit être remise au débiteur des revenus afin que celui-ci la transmette à l'autorité fiscale lettone compétente.

Les formulaires peuvent être téléchargés sous le lien suivant:

<https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/verrechnungssteuer/verrechnungssteuer/dienstleistungen/quellensteuer/lettland.html>

## IV. Dégrèvements particuliers des impôts suisses

Cf. explications concernant l'imputation forfaitaire d'impôt (Notice DA-M)

<https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/verrechnungssteuer/verrechnungssteuer/fachinformationen/merkblaetter.html>